TIPASA

Le député du RCD Khendek : «Il faut un changment du régime et non un changement dans le régime»

Dans la conférence de presse qu'il a animée ce samedi, au complexe sportif de Tipasa, le député RCD à l'APN, le docteur Khendek, avait utilisé un ton acerbe vis-à-vis des tenants du pouvoir algérien.

Il dira à propos de l'apport du RCD aux marches de la Coordination nationale pour le changement et la démocratie (CNCD) que «c'est le RCD qui a été l'élément moteur à travers la marche qu'il avait initiée le 22 janvier 2011. C'est une telle initiative citoyenne et démocratique qui a décidé le pouvoir à lancer une série de mesures d'apaisement, notamment l'ouverture plus large des avantages de l'Ansej à l'ensemble des jeunes Algériens, et avait lancé aussi une tentative de débats insufflés en direction des personnalités politiques jusqu'ici en attente pour se remettre brusquement sur les rails et enfin se positionner par rapport aux événements que vit l'Algérie».

Le Dr Khendek enfoncera le clou, en déclarant : «L'événement du 22 janvier a réveillé les consciences et le pouvoir s'est trouvé contraint de donner des assurances aux Occidentaux en vue d'une ouverture du champ médiatique.»

Ce fut à l'issue de la présentation du bilan de son activité parlementaire, notamment pour les permanences assurées et la confirmation des promesses faites et tenues dans le cadre de sa campagne électorale, que le Dr Khendek a mis à l'index le secteur du tourisme en Algérie et dans la wilaya de Tipasa. «Je m'étonne qu'il y ait une méconnaissance de la réalité du tourisme. Je m'insurge sur le fait qu'on privilégie des profils en situation d'illégalité au détriment de promoteurs touristiques viables et fiables, porteurs de projets générateurs d'emplois et de ressources.»

Il dira à propos du célèbre hôtel Césarée de Cherchell : «L'APC de Cherchell n'aurait jamais dû se séparer de cet hôtel centenaire générateur d'emplois et de ressources.»

Il ne manquera pas également d'écorcher au passage l'organe public de la culture : «A-t-on idée d'ériger une immense infrastructure culturelle, dénommée complexe des arts et de la culture à coups de milliards à proximité immédiate d'une plage ?»

Toujours dans le cadre du secteur touristique, il évoquera l'article 18 de la loi 02-02 relative à la protection et la valorisation du littoral. Il dira à ce titre : «Cet article gagnerait à être mieux précisé par d'autres textes réglementaires.» Le député du RCD ajoutera à propos de l'investissement touristique que «les dispositions du rapport d'investissement 51/49 au profit de l'Etat algérien n'ont pas été de nature à encourager l'investissement international en direction de l'Algérie, notamment pour les Zones d'expansion touristiques de Oued Bellah, Douaouda, Chenoua et de Gouraya. Les agences immobilières en subissent le contrecoup de cette absence d'investisseurs étrangers en matière de tourisme». Le Dr Khendek n'épargnera pas le Credoc, qu'il qualifiera de «système qui a paralysé l'économie algérienne, de l'aveu même d'éminents économistes algériens, qui avaient pourtant prédit l'échec d'une telle disposition». Interpellé par des confrères à propos de la sortie médiatique de certains leaders et personnalités politiques, le député du RCD précisera : «Contrairement aux autres partis politiques, le RCD a été le seul à proposer des solutions politiques pour l'Algérie. Il s'agira d'un changement impératif et imminent du régime en place qu'il faut distinguer du changement dans le régime. On a les moyens de sortir de l'ornière. Nous avons été clairs quand on a œuvré pour un changement véritable. Certains leaders politiques déclarent : «Bouteflika, oui ! Le gouvernement, non ! Cela est absurde. Qui a désigné Ouyahia, son gouvernement et ses walis ? Certains clament : non, au changement et appliquons le programme du président de la république ! N'est-ce pas ambigu ?» a relevé le député du RCD.

Tirant à boulets rouges sur ceux qui confondent participation à la libération de l'Algérie et gestion des affaires de l'Algérie, le député du RCD martèlera : «Ceux qui ont eu le mérite et le respect d'avoir combattu pour l'indépendance et libéré le pays doivent se retirer de la gestion de l'Algérie. Ils doivent laisser la place aux jeunes, à l'élite intellectuelle, scientifique et technologique issue des universités algériennes afin qu'ils perpétuent et hissent haut le flambeau de l'Algérie moderne.» Invité à préciser sa réaction vis-à-vis de la télévision lors de la blessure du député du RCD, Tahar Besbes, atteint lors de la marche organisée par la Coordination nationale pour le changement et la démocratie (CNCD) – un confrère avait parlé de préjugés en interpellant le député – «ce n'est pas des préjugés vis-à-vis de ce média, mais l'étique et la déontologie requièrent une honnêteté intellectuelle, voire une moralité de la profession. Il faut une sincérité quand on rapporte un fait et non pas le travestir», riposta le Dr Khendek. Abordant le rôle de Facebook dans les événements connus par le monde arabe, le député dira : «l'internet a joué un rôle décisif pour shunter les médias officiels et permettre aux jeunes de s'exprimer. Alors vive Facebook

Larbi Houari

NAÂMA

366 cas de leishmaniose enregistrés durant le 1er trimestre 2011

La leishmaniose, cette maladie cutanéo-muqueuse qui demeure un grave problème de santé publique, a fait son apparition ces derniers temps, dans certaines zones rurales des communes de la wilaya de Naâma. Rappelons que cette maladie continue de faire des ravages à travers les zones rurales, notamment dans les communes de Asla, Tiout Aïn Sefra et Mécheria où, depuis 2003, le bilan ne cesse de s'alourdir. Les services hospitaliers indiquent que durant le premier trimestre 2011, quelque 366 personnes sont actuellement atteintes par ce virus ; les enfants sont les plus touchés. La leishmaniose cutanée se compose de deux groupes : oriental (leishmania tropica) et sud-américain (leishmania Brasilia). Elle est appelée chez nous bouton d'Orient (ou bouton de Biskra), qui siège sur les régions découvertes et se présente sous la forme d'une papille excavée, croûteuse, responsable d'une marque inesthétique dont les séquelles et les cicatrices restent apparentes après la guérison. Le virus provient de piqûres des phlébotomes, des insectes de petite taille des pays tropicaux qui se nourrissent de sang, qu'ils projettent par piqûres sur la peau, provoquant ainsi des démangeaisons. Cette espèce de parasite est le vecteur de la leishmaniose. Le traitement doit lutter contre la surinfection, et le vaccin B.C.G. est, selon les études, pratiqué chez les sujets atteints de cette maladie. Tout de même et pour éviter d'arriver au dernier stade de la maladie, des campagnes de lutte contre les phlébotomes sont souhaitables.

Dans tous les cas de figure, la prévention demeure toujours l'aspect primordial pour épargner des vies humaines.

B. Henine

MILA

Les résidents de la cité Dragados remontent au front

Nous avons soulevé, il y a près de six ans (le 12 juin 2005) dans les colonnes du *Soir d'Algérie* le cas de «des habitants de la cité Boukellala à Mila, appelée communément Dragados, (qui) lancent un véritable appel de détresse en direction du wali et de l'opinion publique, par représentants locaux de la presse écrite nationale interposés, pour dénoncer ce qu'ils considèrent comme une véritable campagne d'intimidation, de pression et de terreur, orchestrée contre eux par des responsables locaux, dans le but de les délocaliser pour récupérer le tout ou une partie de l'assiette foncière qui abrite leurs chalets».

Les quarante-cinq propriétaires de ces chalets, en majorité des cadres qui ont fait les beaux jours de l'unité céramique vaisselle de l'ex-ECVE, quand elle employait près d'un millier d'ouvriers, avant de tomber en désuétude et sombrer dans le chaos et la faillite, ont hérité de la base vie de la société espagnole Dragados qui a réalisé cette unité, et ce, depuis 1979. Durant les années 80, l'entreprise s'est désistée des chalets en faveur de ses employés qui ont acquis, juridiquement parlant, uniquement les baraques puisque la procédure de cession de l'assiette foncière n'a pas connu le cheminement légal pour une réelle régularisation. D'une superficie de 39 000 m², ce terrain fortement convoité a connu ses premiers couacs entre habitants et autorités locales dès 2005. S'estimant lésés et victimes de manœuvres, puisque leur cité a été amputée, au vu et au su de tout le monde, de toutes ses dépendances pour y implanter des logements sociaux participatifs, sans que personne trouve à redire, les habitants se disent ouverts à toutes négociations qui prennent sérieusement en considération leurs doléances et demandent aux responsables locaux de cesser de voir cette cité comme une poche, susceptible d'être convoitée, mais plutôt comme un ensemble d'habitations qui demande régularisation, puisque disposant de toutes les commodités citadines (routes, électricité, gaz, eau, téléphone, réseau d'assainissement, etc.) «Nous livrer en offrande à des prédateurs du foncier, après plus d'un quart de siècle d'occupation de nos chalets, nous ne l'accepterons jamais !» s'insurgent-ils à l'unanimité. Depuis ces années-là, beaucoup de tentatives de solutions ont été proposées, de part et d'autre, sans pour autant trouver un terrain d'entente, jusqu'à cette solution qui stipule la régularisation de ce litige, dans le cadre de la loi 08/15. Ne voyant rien venir, les habitants décident de repasser à l'action en tenant un sit-in hier devant la Wilaya.

Cependant, ils promettent d'utiliser la manière forte si, d'ici jeudi, aucune solution concrète n'interviendra.

A. M'haïmoud

CONSTANTINE

Un programme spécial pour la restructuration des chalets en préfabriqué

Près de10 000 familles habitant 5 572 chalets en préfabriqué dans la ville des Ponts bénéficieront, au cours de cette année, d'un programme spécial portant «restructuration» des sites urbains abritant ce genre de constructions, a indiqué, samedi, le wali de Constantine, M. Bedoui, lors d'une réunion de travail tenue au siège de l'APW.

A cet effet, une enveloppe financière de 750 milliards de centimes a été dégagée sur le Fonds national de l'aide au logement (Fonal) pour la réalisation de cette opération visant la restructuration des chalets en question. En clair, l'opération consistera, a expliqué le premier responsable de l'exécutif, en «la reconstruction des chalets en dur sur le même terrain où ils sont érigés». Dans ce sens, il fera savoir que le foncier sur lequel ces bâtisses seront construites sera cédé à titre gracieux aux occupants conformément à la réglementation en la matière. Ces derniers bénéficieront, par la suite, chacun de son propre titre de propriété. Pour cela, une aide financière individuelle de 700 000 DA sera versée par les pouvoirs publics aux concernés afin de leur permettre de reconstruire leur nouvelle habitation en dur. Aussi, des crédits bancaires à taux bonifiés leur seront accordés à ce titre. Le volet recensement sera pris en charge par des commissions ad hoc présidées par les chefs de daïra. Cependant, aucune date précise pour le début de la reconstruction des chalets n'a été avancée. Abordant le cas des chalets de la cité Sotraco, en contrebas de la cité El Bir, dans le secteur urbain Boudraâ-Salah, le wali de Constantine précisera que ses habitants seront relogés dans des appartements neufs en raison de la présence de risques de glissement de terrain. Il convient, à ce titre, de rappeler que la cité a été construite en 1979, sur un terrain glissant pour abriter des familles sinistrées des quartiers de Souika, Rahbet Essouf et Echaraâ, pour «une période transitoire» ne devant pas excéder cinq années. Depuis, le provisoire s'est éternisé.

S'agissant des contours purement techniques de l'opération, aussi compliquée que risquée en raison de la présence de l'amiante, deux bureaux d'études publics ont été désignés pour présenter une étude portant sur les modalités inhérentes aux variantes de reconstruction pouvant être retenues. Cela étant, aucune explication concernant les modalités d'intervention pour la conduction des opérations de «désamiantage», hautement risquées et nécessitant, notamment, une grande maîtrise technique, n'a été donnée.

Farid Benzaïd

BOUIRA

Les travailleurs du CNSLT toujours en grève

Entrés en grève illimitée depuis le 3 avril dernier, les 105 travailleurs du CNSLT de Tikjda en sont toujours au point de départ tellement aucune solution n'est venue mettre fin à leur action. Depuis cette date, les travailleurs sont confrontés à l'intransigeance des responsables du ministère de la Jeunesse et des Sports et même ceux de la Wilaya, qui les somment, avant toute discussion sur leurs revendications, de reprendre le travail. Or, le problème réside justement dans les relations de travail que ces travailleurs entretiennent avec leur directeur et ses collaborateurs. De plus, outre le comportement de ces responsables, est venue se greffer une autre revendication et non des moindres, relative à la gestion du centre. Pour ces travailleurs, seule une enquête ministérielle indépendante pourra faire éclater la vérité et ressortir toutes les anomalies dans cette gestion.

Mais malgré la justesse de leurs revendications, le chef de cabinet de la Wilaya, que les représentants de ces travailleurs ont rencontré ce dimanche lors de leur sit-in tenu devant le siège de la Wilaya, pour la deuxième fois en une semaine, leur pose la nécessité de reprendre le travail pour ensuite parler de cette commission d'enquête laquelle pourra être diligentée dans les jours à venir. Chose que les travailleurs grévistes refusent puisque, selon eux, les conditions qui les ont poussés à entamer leur mouvement de grève sont toujours les mêmes et, par conséquent, la grève devait se poursuivre.

Cela étant, il y a lieu de rappeler que les dizaines de travailleurs qui avaient amorcé le mouvement de grève réclamant le départ du directeur et de ses collaborateurs, avec le soutien de la population des communes d'El-Esnam et de Bechloul qui s'estimait lésée par le directeur du CNSLT dans les recrutements, se sont retrouvés au fil des semaines, malgré la présence à leurs côtés du délégué du mouvement citoyen de Bechloul et un autre d'El-Esnam, livrés à leur propre sort. Un sort que le ministère de la Jeunesse et des Sports ne semble pas prendre au sérieux ni du point de vue social, en pensant à ces dizaines de grévistes, pères de famille qui ont vu leurs salaires gelés depuis le mois d'avril, ni du point de vue loisirs en se souciant peu de ce centre, joyau de la nature et destination privilégiée de milliers de personnes qui en sont privées depuis deux mois à cause de cette grève.

Y. Y.